

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Terminologie juridique allemande (4DR1048)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	écrit: 2 h	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Objectifs:

Le cours a pour but de familiariser les étudiants à la terminologie juridique allemande. La majeure partie de la jurisprudence et de la doctrine suisses étant rédigée en allemand, il est primordial pour tout juriste romand d'acquérir une bonne connaissance de l'allemand juridique.

Contenu:

Le cours est basé sur la lecture et la rédaction de textes en allemand ainsi que d'exercices liés au vocabulaire et à la grammaire. Il implique un important travail personnel de la part de l'étudiant.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures, sans documentation.

Documentation:

Polycopié, Claroline.

Forme de l'enseignement:

Différents groupes selon le niveau d'allemand.